

BCV INDEX FUND - BCV SPI 20 Indexed

Rapport annuel au 31 août 2024

Table des matières

Direction du fonds et organisation	2
Information aux investisseurs	3
Utilisation du revenu net	3
Chiffres comptables	4
Inventaire et transactions	8
Notes aux états financiers	12
Rapport de performance	14
Rapport abrégé de la société d'audit	15



Pl. St-François 14
Case postale 300
CH-1001 Lausanne

www.bcv.ch/invest



Rue du Maupas 2
Case postale 691
CH-1001 Lausanne

www.gerifonds.ch

Direction du fonds et organisation

Direction du fonds

GERIFONDS SA
Rue du Maupas 2
Case postale 691
1001 Lausanne

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL
Président

Oren-Olivier PUDER
Vice-président

Fabrice WELSCH
Membre

Simona TERRANOVA
Membre

Michel AUBRY
Membre

Organe de gestion

Christian CARRON, Chief Executive Officer
Bertrand GILLABERT, Chief Financial Officer
Sandra BERCHIER, Chief Compliance Officer
Frédéric NICOLA, Chief Fund Risk & Regulatory Officer
Antonio SCORRANO, Chief Operating Officer

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Société d'audit

PricewaterhouseCoopers SA
Avenue Giuseppe-Motta 50
1202 Genève

Domicile(s) de souscription et de paiement

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds
à Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Information aux investisseurs

1) Renonciation à la publication du rapport semestriel daté du 29 février 2024

Le fonds a été lancé le 25 janvier 2024. Compte tenu de cette date de lancement, la direction du fonds a décidé de renoncer à l'émission du rapport semestriel au 29 février 2024. Le fonds précité est donc l'objet d'un premier rapport annuel au 31 août 2024, tel que publié ici. Le premier rapport semestriel sera daté du 28 février 2025.

2) Apport en nature

A la date de lancement du fonds, la direction a accepté un apport en nature aux conditions du § 18 du contrat du fonds. Le montant de l'apport en nature s'est élevé à CHF 176'885'908.84, équivalant à 1'768'859.088 parts de la classe ZP à CHF 100.00 la part.

3) Modification concernant la direction du fonds

La composition du conseil d'administration de la direction du fonds est modifiée, à compter du 15 mai 2024, avec le départ de M. Patrick Botteron, membre, et la nomination de M. Michel Aubry, en tant que nouveau membre.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a constaté la conformité légale des modifications susmentionnées.

Utilisation du revenu net au 31 août 2024

Date Ex VNI : 17/12/2024

Date de paiement : 19/12/2024

Classe	Affidavit	Coupon n°	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés			
				en Suisse			à l'étranger
				Brut par part	Impôt anticipé fédéral moins 35%	Net par part	Net par part
Classe Z	Non	-	CHF	0.00	0.00	0.00	0.00

Capitalisation du revenu

Capitalisation au : 17/12/2024

Classe	Affidavit	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés en Suisse et à l'étranger	
			Rendement imposable	35% impôt anticipé récupérable
Classe EP ¹⁾	Non	CHF	0.16038	0.00000 ¹⁾
Classe ZP ¹⁾	Non	CHF	2.91455	0.00000 ¹⁾

¹⁾ La direction du fonds ayant déclaré l'impôt anticipé à l'Administration fédérale des contributions (AFC), les porteurs de parts n'ont pas à soumettre de demande de remboursement de cet impôt.

Chiffres comptables

Aperçu		Devise (Lancement 25.01.24 du fonds) 31.08.24	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	consolidée	CHF	354'660'640.70

Aperçu		Devise (Lancement 13.05.24 de la classe) 31.08.24	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe EP	CHF	151'221'298.62
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe EP	CHF	105.64
Total Expense Ratio (TER)	classe EP		0.04%

Aperçu		Devise (Lancement 05.07.24 de la classe) 31.08.24	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe Z	CHF	379'815.23
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe Z	CHF	103.49
Total Expense Ratio (TER)	classe Z		0.00%

Aperçu		Devise (Lancement 25.01.24 du fonds) 31.08.24	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe ZP	CHF	203'059'526.85
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe ZP	CHF	113.82
Total Expense Ratio (TER)	classe ZP		0.00%

Le TER a été calculé et est publié conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

Compte de fortune

(Valeurs vénales)

31.08.24

Valeurs mobilières	
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs	354'654'268.75
Autres actifs	1'917'895.92
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	356'572'164.67
Engagements envers les banques à court terme	-1'905'454.63
Autres engagements	-6'069.34
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	354'660'640.70

Evolution du nombre de parts de la classe EP

Période comptable (Lancement **13.05.24**
de la classe) **31.08.24**

Emission initiale	1'369'863.013
Parts émises	61'631.365
Position à la fin de la période comptable	1'431'494.378

Evolution du nombre de parts de la classe Z

Période comptable (Lancement **05.07.24**
de la classe) **31.08.24**

Emission initiale	3'670.000
Position à la fin de la période comptable	3'670.000

Evolution du nombre de parts de la classe ZP

Période comptable (Lancement **25.01.24**
du fonds) **31.08.24**

Emission initiale	1'768'859.088
Parts émises	61'585.000
Parts rachetées	-46'419.000
Position à la fin de la période comptable	1'784'025.088

Variation de la fortune nette du fonds

Fortune nette du fonds à l'émission	176'885'908.84
Solde des mouvements de parts	144'687'287.58
Résultat total	33'087'444.28
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	354'660'640.70

Compte de résultat	Période comptable (Lancement 25.01.24 du fonds) 31.08.24
Revenus	
Revenus des avoirs en banque à vue	0.07
Revenus des valeurs mobilières	
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs	5'479'702.50
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus	115'506.74
Total des revenus	5'595'209.31
Charges	
Intérêts passifs	-10'250.01
Bonifications réglementaires	
Commission forfaitaire de gestion	-17'817.71
Autres charges	-2'577.35
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus	-135'350.42
Total des charges	-165'995.49
Résultat net	5'429'213.82
Gains et pertes de capital réalisés	721'642.46
Résultat réalisé	6'150'856.28
Variation des gains et pertes de capital non réalisés	26'936'588.00
Résultat total	33'087'444.28

	Période comptable (Lancement 13.05.24 de la classe) 31.08.24
Utilisation du résultat de la classe EP	
Résultat net	229'582.82
Résultat disponible pour être réparti	229'582.82
Revenus thésaurisés (non distribués) et non soumis à l'impôt anticipé	229'582.82
Total	229'582.82

	Période comptable (Lancement 05.07.24 de la classe) 31.08.24
Utilisation du résultat de la classe Z	
Résultat net	-4.87
Résultat disponible pour être réparti	-4.87
Affectation de la perte de l'exercice aux gains et pertes de capital accumulés	-4.87
Total	-4.87

	Période comptable (Lancement 25.01.24 du fonds) 31.08.24
Utilisation du résultat de la classe ZP	
Résultat net	5'199'635.87
Résultat disponible pour être réparti	5'199'635.87
Revenus thésaurisés (non distribués) et non soumis à l'impôt anticipé	5'199'635.87
Total	5'199'635.87

Inventaire et transactions

Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
Valeurs mobilières cotées en bourse						
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs					354'654'268.75	99.46
CH0010645932	Givaudan nom.	2'146	CHF	4'356.00	9'347'976.00	2.62
Matériaux de Base					9'347'976.00	2.62
CH0012214059	Holcim nom.	146'216	CHF	81.72	11'948'771.52	3.35
CH0012221716	ABB	430'377	CHF	48.63	20'929'233.51	5.87
CH0025238863	Kuehne + Nagel Intl nom.	14'983	CHF	263.10	3'942'027.30	1.11
CH0030170408	Geberit nom.	9'017	CHF	541.00	4'878'197.00	1.37
CH0418792922	Sika	43'296	CHF	272.00	11'776'512.00	3.30
Industries					53'474'741.33	15.00
CH0038863350	Nestle nom.	706'855	CHF	91.02	64'337'942.10	18.05
CH0210483332	Cie Financiere Richemont nom.	145'035	CHF	133.85	19'412'934.75	5.44
Biens de Consommation					83'750'876.85	23.49
CH0012005267	Novartis nom.	551'644	CHF	102.12	56'333'885.28	15.80
CH0012032048	Roche Holding	189'528	CHF	287.20	54'432'441.60	15.27
CH0012549785	Sonova Holding nom.	13'277	CHF	295.80	3'927'336.60	1.10
CH0013841017	Lonza Group nom.	20'091	CHF	555.60	11'162'559.60	3.13
CH0432492467	Alcon nom.	134'803	CHF	82.30	11'094'286.90	3.11
Santé					136'950'509.98	38.41
CH0008742519	Swisscom nom.	6'855	CHF	536.50	3'677'707.50	1.03
Télécommunications					3'677'707.50	1.03
CH0011075394	Zurich Insurance Group nom.	39'486	CHF	491.40	19'403'420.40	5.44
CH0014852781	Swiss Life Holding nom.	7'954	CHF	686.00	5'456'444.00	1.53
CH0024608827	Partners Group Holding nom.	6'114	CHF	1'221.00	7'465'194.00	2.09
CH0126881561	Swiss Re nom.	78'480	CHF	115.70	9'080'136.00	2.55
CH0244767585	UBS Group nom.	871'893	CHF	25.97	22'643'061.21	6.35
Sociétés Financières					64'048'255.61	17.96
CH0025751329	Logitech Intl nom.	44'314	CHF	76.82	3'404'201.48	0.95
Technologie					3'404'201.48	0.95

Inventaire résumé	Valeur vénale	en %
Actions et autres titres de participation et droits-valeurs	354'654'268.75	99.46
Autres actifs	1'917'895.92	0.54
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	356'572'164.67	100.00
Engagements envers les banques à court terme	-1'905'454.63	
Autres engagements	-6'069.34	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	354'660'640.70	

Risques sur instruments financiers dérivés selon l'approche Commitment II

Engagement du fonds	% de la fortune nette	Montant
Engagement total brut résultant de dérivés	0%	0.00
Engagement total net résultant de dérivés	0%	0.00
Engagement de prêts de valeurs mobilières et d'opérations de pension	0%	0.00
Informations supplémentaires et opérations hors-bilan		
Valeurs mobilières prêtées à la date du bilan		0.00
Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan		0.00
Montant du compte prévu pour être réinvesti		5'429'218.69
Type et montant des sûretés acceptées		
Aucune sûreté acceptée		0.00
Contreparties pour les opérations over-the-counter (OTC)		
Aucune		

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 1)	Ventes 2)
------	-------------	-----------	-----------

Positions ouvertes à la fin de la période comptable

Actions et autres titres de participation et droits-valeurs

CH0008742519	Swisscom nom.	6'950	95
CH0010645932	Givaudan nom.	2'180	34
CH0011075394	Zurich Insurance Group nom.	40'078	592
CH0012005267	Novartis nom.	570'103	18'459
CH0012032048	Roche Holding	192'569	3'041
CH0012214059	Holcim nom.	148'256	2'040
CH0012221716	ABB	440'671	10'294
CH0012549785	Sonova Holding nom.	13'479	202
CH0013841017	Lonza Group nom.	20'398	307
CH0014852781	Swiss Life Holding nom.	8'074	120
CH0024608827	Partners Group Holding nom.	6'200	86
CH0025238863	Kuehne + Nagel Intl nom.	15'255	272
CH0025751329	Logitech Intl nom.	44'940	626
CH0030170408	Geberit nom.	9'144	127
CH0038863350	Nestle nom.	728'109	21'254
CH0126881561	Swiss Re nom.	79'577	1'097
CH0210483332	Cie Financiere Richemont nom.	147'331	2'296
CH0244767585	UBS Group nom.	885'659	13'766
CH0418792922	Sika	43'960	664
CH0432492467	Alcon nom.	136'884	2'081

1) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options

2) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

Notes aux états financiers

Commissions

BCV INDEX FUND – BCV SPI 20 Indexed	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée à la charge de la fortune du fonds	Commissions à la charge de l'investisseur		
		Commission d'émission en faveur des promoteurs de vente	Indemnité pour frais accessoires en faveur de la fortune du fonds	
			A l'émission	Au rachat
Classe EP	0.04%*	Max. 1.75%	Max. 0.10%	
Classe Z	0.00%			
Classe ZP	0.00%			

* En cas d'investissement dans des fonds cibles liés (tels que définis dans le contrat de fonds), la direction du fonds peut décider de prélever une commission de gestion forfaitaire réduite. Dans un tel cas, le taux annuel appliqué pour cette commission sera alors inférieur à celui indiqué dans le tableau ci-dessus.

Dans les limites du contrat de fonds, la direction du fonds et ses mandataires peuvent payer des rétrocessions pour indemniser les activités de promotion de la vente. Ils n'accordent aucun rabais pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximum de la commission de gestion des fonds cibles dans lesquels le fonds peut investir est de 3%.

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds est déterminée à la fin de l'exercice comptable et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées. Les jours où les bourses ou marchés des principaux pays de placement du fonds sont fermés (par exemple, jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul.

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds peut également être déterminée à des dates auxquelles des parts ne sont pas émises ou rachetées, à des fins de calculs et mesures de la performance ou de calculs de commissions exclusivement. Elle ne peut en aucun cas servir de base à des ordres de souscription ou de rachat de parts.

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours actuels payés sur le marché principal. Les autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour déterminer la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à leur valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus. Si une valeur nette d'inventaire n'est pas disponible ou disponible uniquement sur une base estimative, la direction du fonds évalue cette valeur au prix probable réalisable avec diligence au moment de l'évaluation en utilisant des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique (Fair Value). Elle peut se baser sur des données fournies par les dépositaires, administrateurs ou gestionnaires des fonds cibles.

La valeur des instruments du marché monétaire qui ne sont pas négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public est déterminée de la manière suivante : le prix d'évaluation des placements est adapté successivement au prix de rachat, en partant du prix net d'acquisition, avec maintien constant du rendement de placement calculé en résultant. En cas de changements notables des conditions du marché, la base d'évaluation des différents placements est adaptée au nouveau

rendement du marché. En l'absence d'un prix de marché actuel, on se réfère généralement à l'évaluation d'instruments du marché monétaire présentant des caractéristiques identiques (qualité et siège de l'émetteur, monnaie d'émission, durée).

Les avoirs en banque sont évalués à hauteur du montant de la créance plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

Les contrats à terme (contrats futures et forwards) et les contrats d'options négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public sont évalués sur la base du prix de clôture ou de règlement publié par la bourse ou l'autre marché réglementé ouvert au public qui constitue le marché principal de ces contrats. Les contrats à terme et d'options qui ne sont pas négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public (dérivé OTC) sont évalués au moyen de modèles d'évaluation appropriés et reconnus par la pratique, sur la base de la valeur vénale des sous-jacents.

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds résulte de la quote-part de la valeur vénale de la fortune du fonds attribuable à la classe en question, réduite d'éventuels engagements attribuables à cette classe, divisée par le nombre de parts en circulation de cette même classe. La valeur nette d'inventaire est arrondie à deux décimales.

Rapport de performance

		2024 Au 31 août
Performance :		
– Classe EP (lancée le 13.05.24)	%	5.64
– Classe Z (lancée le 05.07.24)	%	3.49
– Classe ZP (lancée le 25.01.24)	%	13.82
Performance de l'indice de référence :		
SPI 20		
-dès le 13.05.24	%	5.65
-dès le 05.07.24	%	3.49
-dès le 25.01.24	%	13.83
Ecart de suivi (Tracking Error):		
– Classe EP (lancée le 13.05.24)	%	0.17
– Classe Z (lancée le 05.07.24)	%	0.00
– Classe ZP (lancée le 25.01.24)	%	0.17

Notes

1. La performance a été calculée et est publiée conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.
2. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur une base annuelle sauf pour l'année de lancement (le début de la période est indiqué dans ledit tableau) et pour l'année de clôture (la fin de la période correspond à la date du présent rapport).
3. Ecart de suivi (Tracking Error): écart-type annualisé de la différence entre la performance de la classe et celle de l'indice de référence.
4. Pour la période du 25 janvier 2024 au 31 août 2024, l'écart entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence s'explique par la gestion discrétionnaire des opérations sur titres et par l'optimisation entre les coûts de transaction et la réplication complète de l'indice.
5. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission ou du rachat des parts.

L'indice SPI 20 est la propriété intellectuelle (avec les marques enregistrées) de SIX Index SA, Zurich, Suisse (ci-après : SIX) et/ou de ses donneurs de licence et est utilisé sous licence. Le fonds n'est ni sponsorisé, promu, distribué ou favorisé en aucune manière par SIX et/ou ses donneurs de licence. SIX et ses donneurs de licence ne donnent aucune garantie et excluent toute responsabilité (par négligence ou autre) en rapport avec l'indice, en particulier pour toute erreur, omission ou interruption en lien avec l'indice ou ses données.

Rapport abrégé de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

à l'attention du Conseil d'administration de la direction de fonds Gérifonds SA,
Lausanne

Rapport abrégé sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placement BCV INDEX FUND avec les compartiments :

- BCV SPI Indexed
- BCV SPI 20 Indexed
- BCV Swiss Responsible Equity Indexed
- BCV Swiss Responsible Bond Indexed

comprenant le compte de fortune au 31 août 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b–h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC).

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du fonds de placement ainsi que de la direction de fonds, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration de la direction de fonds. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration de la direction de fonds relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration de la direction de fonds est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou dans leur ensemble, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne de la direction de fonds pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds de placement.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration de la direction de fonds, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers SA

Jean-Sébastien Lassonde
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Mathilde de La Pomélie
Expert-révisseuse agréée

Lausanne, 16 décembre 2024

Annexe:

- Comptes annuels comprenant le compte de fortune au 31 août 2024, le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date, des indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts, ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b–h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC)